



MAIRIE DE CHARNAT

63290 CHARNAT

Téléphone 04 73 94 75 05

E-mail : commune.de.charnat@wanadoo.fr

COMMUNE DE CHARNAT

AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE

relative à la délimitation du zonage d'assainissement

Par arrêté municipal du 27 mars 2018, le Maire de la commune de CHARNAT a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la délimitation du zonage d'assainissement pendant 35 jours, du 27 avril 2018 à 14 h au 31 mai 2018 à 11h. Ce zonage a par ailleurs fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale le 09 janvier 2018.

Un dossier sera déposé et mis à disposition sur un poste informatique en mairie de CHARNAT où le public pourra en prendre connaissance aux heures d'ouverture du secrétariat. Il sera également disponible sous format dématérialisé à l'adresse **www.puy-de-dome.gouv.fr**. Les personnes qui le désireront pourront formuler leurs observations, soit en les portant sur le registre ouvert à cet effet, soit par lettre à faire parvenir avant la clôture de l'enquête à Monsieur MARQUET Gilles, commissaire enquêteur, en mairie de CHARNAT, soit par messagerie à l'adresse **zonage.charnat@orange.fr**.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de CHARNAT :

- Le vendredi 4 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,
- Le mardi 15 mai de 9 heures à 12 heures,
- Le samedi 26 mai de 9 heures à 12 heures.

Son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à disposition du public en Mairie et sur le site internet de la préfecture pendant un an.

Philippe BLANCHOZ
Le Maire